Union économique et monétaire UEM et l'euro: stratégie de communication et d'information d'ici 2002

2000/2019(COS) - 06/07/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Othmar KARAS (PPE/DE, A), le Parlement européen partage l'avis de la Commission européenne selon lequel la campagne d'information relative aux aspects pratiques de la mise en circulation des billets et des pièces en euros doit être axée en particulier sur les petites entreprises et sur le grand public. Par ailleurs, il estime que les femmes, les enfants et les jeunes doivent constituer un objectif spécifique des campagnes et qu'il convient de poursuivre les efforts déployés en vue de préparer certaines couches de la population particulièrement défavorisées à avoir accès à l'information. Il s'agit notamment des personnes âgées, des aveugles, des personnes handicapées et des illettrés. Par ailleurs, le Parlement se félicite que la stratégie d'information s'adresse aussi aux États membres qui ne participent pas à l'Union monétaire et aux pays candidats, dans la mesure où ils seront également touchés par l'introduction de la monnaie unique (l'amendement visant à ce que la campagne ne se déroule que dans les pays de la zone euro a été rejeté par 189 voix contre 59 et 4 abstentions). En ce qui concerne les fonds communautaires destinés à ces campagnes, le Parlement européen demande que la dotation budgétaire pour 2001 s'élève à 38 millions d'euros (l'avant-projet de budget de la Commission prévoit 32 millions d'euros en crédits d'engagement). Le Parlement présente en outre des recommandations concrètes pour la campagne. Par exemple, il propose que la monnaie européenne soit intégrée dans l'enseignement et le matériel pédagogique et que les manuels scolaires soient adaptés pour la rentrée 2001/2002 au plus tard, que toutes les écoles de la zone euro déploient des activités en rapport avec l'introduction de la monnaie unique, qu'elles organisent par exemple des concours de peinture et de rédaction sur l'euro, dans un premier temps au niveau national et ensuite européen, qu'une "journée de l'épargne en euros" soit organisée, lors de laquelle des informations seront diffusées et l'ouverture de livrets d'épargne en euros facilitée et qu'un livret d'épargne en euros soit ouvert automatiquement en 2001 au nom de chaque nouveau-né. En ce qui concerne les coûts des transferts bancaires et de conversions en euros, le Parlement demande à la Commission d'intensifier son action pour éviter l'imposition de commissions trop élevées et pour garantir la transparence, et il l'invite à publier, une fois terminée, l'étude sur les transferts bancaires entre États membres.